

Cadastre	Superficie réelle	Surface de plancher max.	Surface imp. et emprise max.
AD 132p	400 m <sup>2</sup>	180 m <sup>2</sup>	160 m <sup>2</sup>

Cote altimétrique NGF de référence du TN moyen : 90.80 m

#### LEGENDE REGLES D'URBANISME

Lot à bâtir et zone de construction		Entrée privative non close	
Zone de construction en limite, sur un seul niveau ( H < 4 m )		Espace planté privatif	
Plantations : haie mixte et arbre de haute tige		Végétation conservée	

#### LEGENDE BORNAGE ET TOPOGRAPHIE

90.50	Altitudes terrain naturel avant travaux, rattaché NGF
.90.50	Altitudes et pentes projetées de la voirie <-- 0.5 %
	Alvéole technique regroupant les coffrets de branchements aux réseaux : Eaux usées, Eau potable, Eaux pluviales, Irrigation, Electricité, Telecom.
9.80	Cote périmétrique projetée
	Lampadaire éclairage commun
	Mur bahut H=0.80 surmonté de grille/grillage rigide H=1 m.
	Mur plein H=1.80 en ceinture d'alvéole et arbre d'entrée

NOTA : PLAN PROVISOIRE AVANT BORNAGE ET TRAVAUX VRD  
 • Les cotes et superficie ne seront définitives qu'après bornage.  
 • Les références de Cadastre ne seront définitives qu'après la division.  
 • Mentions altimétriques et pentes du projet données à titre indicatif.  
 • Indications VRD susceptibles d'être modifiées pour raisons techniques.

ECHELLE 1 / 200

Dossier n° 9773

Mai 2024

